

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Mairie de GRAMAT  
46500 (LOT)SÉANCE PUBLIQUE  
DU MERCREDI 05 JUIN 2024  
À 18hDélibération 2024 / 55  
(13<sup>e</sup> délibération de la séance)

**EXTRAIT du REGISTRE**  
**des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers  
Municipaux en  
Exercice : 27  
Présents : 16  
Votants : 21

Date de l'envoi et de  
la publication de la  
convocation  
28/05/2024

Date de publication  
du procès-verbal de  
la séance :  
07/06/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le mercredi 05 juin à 18h.

Le Conseil Municipal de la Commune de Gramat, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Gramat, sous la présidence de M. Michel SYLVESTRE, en session ordinaire.

Formant la majorité des membres en exercice,

**Etaient présents** : SYLVESTRE Michel, RUAUD Maria de Fatima, DELEUZE Christian, PUECH Roland, ROUQUIE Vincent, GARRIGUES Françoise, POIRRIER Michelle, COQUEAU Stéphane, MAIGNE Solange, BRAMOND Philippe, CHAVET-JABOT Francis, ALIBERT Sylvie, GROUGEARD Michel, MIAGKOFF-LAFEUILLE Benoît, VERTES Alain, SERMET Jean-Claude.

**Absents représentés** : MICHAUX Martine (donne pouvoir à RUAUD Maria de Fatima), BACH Hélène (donne pouvoir à POIRRIER Michelle), GARBE Daniel (donne pouvoir à COQUEAU Stéphane), LAVERGNE Frédéric (donne pouvoir à SYLVESTRE Michel), ELIAS Marie-José (donne pouvoir à GARRIGUES Françoise).

**Absents excusés** :

**Absents** : BORIS Yvette, MAZEYRAC Pierrick, THEPAULT Pascale, BALLARIN Lydia, PELIGRY Alain, CASTAGNE Yoan.

**Secrétaire de Séance** : RUAUD Maria de Fatima.

**OBJET : SOLLICITATION DU FONDS DE CONCOURS CAUVALDOR CONCERNANT LA REALISATION DE DIFFERENTS INVESTISSEMENTS AU CINEMA MUNICIPAL DE GRAMAT « L'ATELIER ».**

Monsieur le Maire rappelle que, par délibération n° 2024/40, le Conseil Municipal a autorisé le versement d'une subvention d'investissement du budget principal de la Commune au budget annexe du cinéma d'un montant de 130 000,00 € pour l'exercice 2024.

Ce montant doit permettre plusieurs améliorations du cinéma municipal « L'Atelier » :

- Une partie technique avec le remplacement du projecteur pour une meilleure qualité d'image ;
- Une partie modernisation du hall avec l'installation d'un nouveau comptoir et d'un système de billetterie numérique ;
- De nouveaux aménagements extérieurs améliorant la visibilité de l'établissement par l'installation d'une enseigne lumineuse et d'une signalétique dédiée au Festival de cinéma.

Après sollicitation de la Communauté de Communes CAUVALDOR, il s'avère que l'EPCI peut participer au financement de ces équipements par le biais du fonds de concours mis à disposition des Communes. Le fonds de concours pourrait couvrir 25% des coûts présentés.

- Le plan de financement prévisionnel serait le suivant :

<u>DEPENSES</u>		<u>RECETTES</u>		
Opération	Montant (HT)	Financement	Montant (HT)	Taux (%)
Installation d'un nouveau projecteur laser Barco	79 925,00 €	Fonds de concours CAUVALDOR	27 281,76 €	25 %
Installation d'une billetterie numérique	4 870,00 €	COMMUNE / Autofinancement	81 845,29 €	75 %
Réaménagement complet du hall d'accueil	17 752,05 €			
Installation d'une enseigne lumineuse sur façade	6 250,00 €			
Pose d'un panneau en fer forgé « Festival de cinéma »	330,00 €			
<b><u>TOTAL :</u></b>	<b>109 127,05 €</b>	<b><u>TOTAL :</u></b>	<b>109 127,05 €</b>	<b>100 %</b>

Le Conseil Municipal, après avoir en délibéré, **à l'unanimité**,

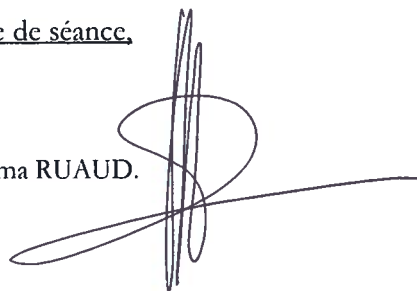
- **VALIDE** le plan de financement prévisionnel ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter le Fonds de concours auprès de la Communauté de Communes CAUVALDOR ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à réaliser toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien <http://www.telerecours.fr>.

POUR EXTRAIT CONFORME

La secrétaire de séance,

Maria de Fatima RUAUD.



Le Maire,

Michel SYLVESTRE.

